

Livrés à eux-mêmes, les chiens deviennent loups

La Lisa a procédé à la saisie, hier matin, à Issancourt-et-Rumel, de huit molosses laissés seuls par leur propriétaire hospitalisé. Au vu de l'état d'insalubrité des lieux, le maire a signé un arrêté de péril.

LOI des séries ? Depuis l'affaire d'Éthan, ce jeune chien jack russel de deux ans sauvé in extremis après avoir été enterré vivant, désormais placé dans une famille aimante et dont le tortionnaire est convoqué devant la justice en février, il ne se passe pas un jour, sans qu'une personne ne dénonce, auprès de la Lisa ou de la fondation Brigitte-Bardot, un cas de maltraitance animale dans les Ardennes.

C'est le cas d'un habitant de la commune d'Issancourt-et-Rumel qui a signalé la présence d'une dizaine de molosses laissés à l'abandon, leur propriétaire, âgé de 72 ans, étant actuellement hospitalisé.

Hier, Denis Lambert, premier adjoint au maire, a signé un arrêté de péril autorisant l'association Lisa et La Toutoumière à récupérer les chiens.

« Il s'agit d'un cas de salubrité publique, explique l'élu. Notre administré est hospitalisé depuis plusieurs semaines. Il détient, sur son terrain situé rue principale, plusieurs animaux dont des moutons et onze chiens de races différentes. Il avait demandé à une autre habitant de nourrir ses bêtes en son absence. Dimanche, ce riverain a alerté le maire et a téléphoné à la gendarmerie pour

signaler qu'il ne pouvait plus nourrir les chiens, car il avait peur. Les molosses avaient dévoré les deux moutons, ainsi que les poules ».

D'où cet arrêté de péril. Dimanche, en effet, en se rendant sur les lieux avec les gendarmes, les élus ont été choqués.

Non seulement les chiens avaient dévoré les moutons, mais « avaient tellement faim, raconte Denis Lambert, qu'ils ont commencé à s'entre-dévoré. Nous avons trouvé une tête de chiens dans un coin. Ils mangeaient leurs excréments. À cause de l'insalubrité des lieux, il y avait une invasion

de rats ».

Aussi le maire a-t-il donné un caractère d'urgence à son arrêté, interdisant au propriétaire de revenir dans son logement tant qu'il n'y aura pas une amélioration de la situation.

« Décemment, on ne pouvait pas laisser ce monsieur chez lui, précise le premier magistrat. Il n'a pas d'eau courante. Il a refusé d'installer un compteur. À l'intérieur du domicile, il y a beaucoup d'encombrants, rendant les espaces de vie inexistantes. J'ai informé l'assistante sociale, l'Agence régionale de santé, le préfet et la communauté des communes de ma décision ».



Aidées de membres de La Toutoumière, de policiers municipaux de Vivier-au-Court, d'employés de la communauté de communes, du premier adjoint, Sabrina, responsable de la Lisa, a saisi les huit chiens des onze restants.



C'est donc en compagnie des responsables de La Toutoumière, de la police municipale de Vivier-au-Court, des employés de la communauté de communes, du premier adjoint que Sabrina de la Lisa a procédé à la saisie des chiens.

Certains voisins ont assisté, soulagés, au va-et-vient des cages de chiens.

L'un d'eux souffle à demi-voix : « Michel est un homme très gentil mais... Quand il est là il s'occupe bien de ses chiens. Je sais qu'il ne va pas voir d'un bon œil leur départ. »

Bernard DORDONNE



Trop faible, il n'a pas survécu et est malheureusement mort de faim.



Le voisin chargé de s'occuper des chiens en l'a de leur maître a eu peur quand il a constaté, dit que les chiens avaient dévoré les deux moutons et toutes les poules.

Paniqué, il alerté le maire et la gendarme

Photos : Karen K